

Langues et cité

Les rectifications orthographiques

En 1990, l'Académie française a approuvé à l'unanimité un certain nombre de rectifications proposées par le Conseil supérieur

Langues et cité

Bulletin de l'observatoire des pratiques linguistiques

Rectifications
de 1990 p. 2

Connaissance
et pratique p. 3

Pour une
orthographe
vivante p. 6

En Belgique p. 9

Au Québec p. 10

En Suisse p. 11

de la langue française. Celles-ci ont été publiées dans les Documents administratifs du *Journal officiel de la République française* (n° 100, 6 déc. 1990). Ces rectifications tendent à supprimer des anomalies, des exceptions ou des irrégularités ; elles touchent en moyenne, moins d'un mot par page d'un livre ordinaire, et souvent il s'agit d'un accent.

Le Premier ministre avait précisé : « Une véritable réforme, qui modifierait les principes mêmes de la graphie de notre langue, et altérerait donc son visage familier, me paraît absolument exclue ». Il insistait aussi, lors de la réception du rapport qu'il avait commandé, sur le fait qu'il ne s'agissait pas d'imposer, mais seulement de proposer de nouvelles graphies sur quelques points limités : « Il n'a jamais été question pour le Gouvernement de légiférer en cette matière : la langue appartient à ses usagers ». Ainsi les anciennes graphies restent admises à côté des nouvelles.

Les rectifications proposées ont été largement prises en compte par les dictionnaires, au premier rang desquels le *Dictionnaire de l'Académie française*, qui les inscrit comme variantes correctes, largement suivi par les dictionnaires les plus courants.

Ces rectifications sont officiellement enseignées dans plusieurs pays francophones, alors qu'en France même elles restent assez largement ignorées des enseignants. Pourtant, après une période de 15 ans, on constate que l'usage des dictionnaires et des simples scripteurs francophones a adopté nombre de ces « variantes libres », qu'il ne serait sans doute pas illégitime désormais de rendre accessibles à tous.

Les rectifications orthographiques de 1990

1. Les numéraux	
Les numéraux sont liés par un trait d'union.	<i>cent un</i> / cent-un
2. Les mots composés	
2.1 On observe une tendance à la soudure des mots composés d'usage courant.	<i>auto-école</i> / autoécole
2.2 Les mots composés prennent la marque du pluriel sur l'élément final, sur le modèle du mot simple.	<i>un compte-gouttes, des compte-gouttes</i> / un compte-goutte, des compte-gouttes
3. L'accentuation	
3.1 On introduit l'accent aigu sur le e prononcé fermé.	<i>assener</i> / asséner
3.2 On remplace l'accent aigu par l'accent grave sur le e prononcé ouvert.	<i>céder, céderai</i> / cèderai ; <i>événement</i> / évènement
3.3 Les verbes en -eler/-eter et leurs dérivés s'écrivent avec l'accent grave et une consonne simple comme les verbes de même formation.	<i>amonceler, j'amoncelle, amoncellement</i> / j'amoncèle, amoncèlement sur le modèle de <i>celer, cèle</i> ; <i>étiqueter, j'étiquette</i> / j'éti-quette sur le modèle de <i>acheter, j'achète</i>
3.4 L'accent circonflexe est supprimé sur le i et le u.	<i>î/i, û/u, â/ai, ô/oi, oû/ou, aoû/aou</i> ; <i>île/ile, flûte/flute, connaître/connaitre, accroître/accroitre, goût/gout, août/aout</i>
3.5 Le tréma est placé sur le u prononcé.	<i>aiguë</i> / aigüe ; <i>ambiguïté</i> / ambigüité
4. L'invariabilité du participe passé	
Le participe passé de laisser suivi d'un infinitif est invariable.	<i>elle s'est laissée féliciter</i> / elle s'est laissé féliciter
5. Les mots d'emprunt	
Les mots d'emprunt, issus du grec ou du latin ou de langues vivantes étrangères, suivent les règles d'écriture du français.	<i>a priori</i> / à priori
5.1 On observe une tendance à la soudure des mots d'emprunt d'usage courant.	<i>cow-boy</i> / cowboy ; <i>week-end</i> / weekend
5.2 On observe une tendance à la francisation des graphèmes.	<i>gas-oil, gasoil</i> / gazole ; <i>referendum</i> / référendum ; <i>un torero, une torera</i> / un toréro, une toréra ; <i>un supporter</i> / un supporteur, une supportrice
5.3 Les mots d'emprunt suivent la règle de formation du pluriel des mots français.	<i>un média</i> / des médias ; <i>un jazzman, des jazzmen</i> / un jazzman, des jazzmans ; <i>un squatter</i> / un squatteur, des squatteurs ; <i>un week-end</i> / un weekend, des weekends
6. Les familles désaccordées	
Pour plus de cohérence, on tend à régulariser les familles désaccordées.	<i>chariot</i> / charriot d'après <i>charrier, charrette</i>

En février 2006, la DGLFLF et les Presses universitaires d'Orléans ont publié le n° 1 des *Cahiers de l'Observatoire des pratiques linguistiques*, intitulé : *Les rectifications orthographiques de 1990 : analyses des pratiques réelles (Belgique, France Québec Suisse, 2002-2004)*, sous la direction de Liselotte Biedermann-Pasques et Fabrice Jecic. Nous présentons ici une synthèse des différents chapitres de cet ouvrage.

CONNAISSANCE ET PRATIQUE DE L'ORTHOGRAPHE RECTIFIÉE

Les rectifications en France et dans la francophonie

Liselotte Biedermann-Pasques
CNRS-LAMOP

En 2002 et 2003, une enquête sur la connaissance et la pratique des rectifications a été menée auprès de groupes d'étudiants de diverses universités francophones (en Belgique, en France, au Québec et en Suisse).

En ce qui concerne les connaissances des rectifications, les Français arrivent curieusement en dernière position, bien après les Belges, les Suisses et les Québécois.

Les Belges viennent en tête des groupes qui déclarent connaître les rectifications, avec un pourcentage de 60,61 % : plus d'un étudiant sur deux déclare les connaître, ce qui n'est pas étonnant quand on sait que certains ont été en contact avec les rectifications dès l'enseignement secondaire, voire primaire dans les institutions catholiques. Suit de très près le groupe suisse de Neuchâtel qui déclare connaître les rectifications avec un pourcentage de 53,57 % ; comme précédemment, plus d'un étudiant sur deux affirme connaître les rectifications. Les Québécois viennent en troisième position avec respectivement 40,62 % d'étudiants du groupe Université Laval qui déclarent connaître les rectifications (15,62 % d'entre eux, cependant, confondent la notion de graphie rectifiée avec celle de correction orthographique). Pour le groupe Sherbrooke, 35,13 % d'étudiants déclarent

connaître les rectifications, soit un bon tiers (4,05 % confondent les notions de correction et de rectification orthographique). Les trois groupes français viennent en dernière position avec une chute considérable du nombre de ceux qui déclarent connaître les rectifications : 18,18 % pour Caen 1 ; 4,54 % pour le groupe Paris-IUFM, alors que les rectifications ont été présentées trois semaines environ avant l'enquête. Le groupe Caen 2 vient en dernière position avec 4,34 % d'étudiants qui déclarent connaître peu ou prou les rectifications (1 cas de confusion entre rectification et correction orthographique).

Parmi les principaux arguments développés pour justifier la non-adoption des rectifications, figure l'attachement à l'orthographe apprise dans l'enfance ; les rectifications couperaient l'écriture du patrimoine littéraire et de l'étymologie ; elles ne doivent pas devancer l'évolution de la langue ; elles seraient un appauvrissement de la langue ; il y a une méfiance à l'égard de rectifications susceptibles d'entraîner encore d'autres changements ; certains secteurs de rectifications sont acceptés, d'autres non ; certains étudiants n'ont pas conscience d'appliquer les rectifications, ils ne sont pas sûrs de les connaître ; les universitaires ne les connaissent pas et ne les appliquent pas, etc.

Pour ce qui est de la pratique des graphies rectifiées, la régularisation du pluriel de mots composés, avec un s en finale du deuxième élément, type **un abat-jour, des abat-jours**, vient en tête avec le plus grand pourcentage de graphies rectifiées, 49,83 %, soit près d'un étudiant sur deux. Ce type de rectification

demande un raisonnement analogique somme toute assez simple par rapport à la formation régulière du pluriel en français, en finale (*stratégie rationalisatrice*), ce qui explique que ce secteur ait globalement bien marché. Suit le secteur de l'accentuation, avec introduction de l'accent grave sur e prononcé ouvert devant syllabe muette, type **je céd(e)rai** et **évèn(e)ment**, avec 40,26 % de graphies rectifiées. La *francisation* de mots d'emprunt, type **à capella**, avec introduction d'un accent grave sur l'élément à (*capella*) emprunté à l'italien, sur le modèle de la préposition française à, vient en troisième position, avec 18,93 % de graphies rectifiées, soit néanmoins une chute de plus de 20 % du nombre de rectifications par rapport aux deux secteurs précédents. La *suppression de l'accent circonflexe sur i* représente un pourcentage peu significatif de 3,30 % de rectifications. Quant à la *régularisation d'anomalies*, du type **ognon**, qui s'écrirait comme il se prononce, elle n'a donné lieu dans l'enquête qu'à des graphies traditionnelles. De fait il est intéressant de constater que les étudiants français qui, à la question sur la connaissance des rectifications, répondaient ne pas les connaître, les emploient spontanément, ce qui prouve que les rectifications de l'orthographe vont dans le sens de l'usage. Pour ne citer qu'un exemple, à propos de la *régularisation du pluriel de mots composés*, 69,23 % du groupe d'étudiants de Caen 2 utilisent la graphie rectifiée, et néanmoins 88 % de ce groupe répondent ne pas connaître les rectifications ●

Des pratiques graphiques aux discours : norme et variation dans le contexte des rectifications de l'orthographe

Fabrice Jecic
CNRS-LAMOP

Dans le questionnaire relatif à l'enquête évoquée ci-dessus, il apparaît que certaines questions, plus que d'autres, sont restées sans réponse. Il en est ainsi de trois questions relatives à la norme et à la variation qui, à elles seules, recueillent plus de 35 % des abstentions sur la totalité des réponses aux 14 questions de l'enquête. Toutes ces non-réponses dénotent un certain malaise des enquêtés ; elles traduisent un sentiment d'insécurité du locuteur à qui la bonne maîtrise de cette langue paraît hors d'atteinte. Ces observations nous ont amené à présenter ici quelques résultats de nos travaux sur les réponses obtenues à ces trois questions ouvertes :

- *Lorsque vous écrivez en français avez-vous une norme de référence, laquelle ?*
- *Quelle est votre réaction devant un écart à la norme, à l'oral ? à l'écrit ?*
- *Quels types d'écarts à la norme vous paraissent acceptables ? à l'oral ? à l'écrit ?*

Du point de vue méthodologique l'analyse du discours est basée sur les arguments récurrents utilisés dans les réponses aux trois questions. Cette option de l'analyse qualitative permet, en quantifiant le nombre d'arguments utilisés, de donner une vue précise des réponses et des tendances qui se dessinent. C'est aussi, nous semble-t-il, un moyen de laisser s'exprimer les nuances de la francophonie et les contrastes pouvant exister entre les différents groupes.

Le corpus retenu, 129 étudiants sur un effectif total de 306, est constitué de deux groupes, définis comme « rectificateurs » (62 étudiants) et « traditionalistes » (67 étudiants), selon le nombre de

Expressions de la norme	rectificateurs	traditionalistes
a - école, scolaire, apprentissage	20	16
b - système de règles, grammaire	28	39
c - domaine de l'écrit	49	72
d - intercompréhension	2	3
e - dénominations à partir de français, langue, norme...	22	35
f - pas de norme	16	6

graphies rectifiées avérées par personne, au test graphique.

L'expression de la norme de référence est suscitée par la question : *Lorsque vous écrivez en français avez-vous une norme de référence, laquelle ?* Les critères de la norme de référence s'organisent autour de huit arguments dont les mot-clés sont donnés dans le tableau ci-dessus. La consultation de ce tableau montre un certain nombre de distinctions entre *rectificateurs* et *traditionalistes*. Les différences les plus marquantes sont indiquées par les chiffres en caractères gras :

Le groupe québécois se distingue des autres groupes francophones. En effet, dans quelques réponses notamment, on décèle non seulement la référence à un français québécois en usage, mais également le besoin explicite d'une norme spécifique, reconnue et non-dévalorisée.

Concernant les réactions face à l'écart, on observe trois types d'attitudes : l'intransigeance, le besoin de correction, et d'autre part la tolérance. Cette analyse a curieusement mis en évidence que les groupes les plus *rectificateurs* sont les plus intolérants. Ceci est d'autant plus étonnant pour les étudiants belges, que l'usage conscient des rectifications suppose un réel esprit de tolérance qui admet la variation graphique et la coexistence de graphies rectifiées avec les graphies traditionnelles, tant que le nouvel usage n'est pas installé. L'emploi préférentiel du vocable *faute* à *erreur* ou *écart* confirme une forte corrélation entre l'attitude intransigeante et l'emploi de *faute*. Ainsi, les groupes belge et suisse qui sont les plus *rectificateurs* sont aussi les plus intolérants. Inversement, la corrélation entre l'attitude tolérante et l'usage du mot *écart* conforte les groupes *traditionalistes* québécois dans les attitudes les plus tolérantes.

Entre les plus *rectificateurs*, représentés par les étudiants belges, et les plus *tradi-*

traditionalistes, constitués par les groupes québécois, se dégagent les éléments de contraste suivants : d'une part, il n'y a pas de corrélation entre l'emploi de rectifications orthographiques et la tolérance à la variation, et d'autre part, inversement, il n'y a pas de corrélation entre l'emploi de graphies traditionnelles et l'intolérance à la variation. Si l'attitude des premiers s'explique par des facteurs tels que le sentiment de sécurité linguistique dont la radicalité des réponses tient sans doute à la jeunesse du groupe, l'attitude des seconds paraît liée à des facteurs tels que le sentiment d'insécurité linguistique, la relation difficile au français de France et le contact avec l'environnement anglophone dominant.

Un point commun à tous les groupes, qui transparait en filigrane dans toutes réponses, est la prégnance idéologique autour de ces questions de norme et de variation linguistique •

Une décennie après, où en sont les rectifications orthographiques ?

Jean-Pascal Simon

LIDILEM, univ. de Grenoble III

Plusieurs enquêtes menées par le laboratoire LIDILEM auprès de lycéens, d'étudiants et de (futurs) enseignants, montrent comment certaines rectifications ont été totalement acceptées : la restitution de lettres muettes dérivatives ; le déplacement du tréma sur la voyelle prononcée ; l'alignement sur la prononciation par suppression de gémée ; la substitution d'un accent grave à un accent aigu afin de régulariser la correspondance avec la prononciation ; la

régularisation du singulier et du pluriel des noms composés de type « verbe + nom » ou « préposition + nom ». D'autres propositions sont plutôt bien reçues (qu'elles soient acceptées ou fassent l'objet d'une faible cohérence des réponses apportées) : le pluriel des noms étrangers invariables, le pluriel des noms étrangers empruntés et la régularisation d'une famille lexicale par création ou suppression d'une gémination. Pour les autres secteurs l'indétermination demeure.

Les rectifications en marche

Romain Muller, membre du groupe de modernisation de la langue (DGLFLF), fait le point sur les correcticiels rectifiés dans un article intitulé « Les nouveautés dans les correcteurs orthographiques ». Dans le contexte actuel, la prise en compte de la nouvelle orthographe par les produits électroniques est déterminante pour que les graphies rectifiées passent dans l'usage. Les vérificateurs avancés les plus connus et les plus utilisés sont déjà tous parus dans de nouvelles versions intégrant la nouvelle orthographe.

Dans « Les avancées des rectifications en Belgique », Michèle Lenoble-Pinson (Facultés Saint-Louis, Bruxelles) précise que les rectifications sont enseignées et appliquées en Belgique aux trois niveaux de l'enseignement (surtout dans les institutions du réseau catholique) : fondamental, secondaire et supérieur, universitaire en particulier. Elle présente les ouvrages de référence qui mettent les rectifications en évidence, les documents ministériels, livrets, sites sur internet, l'application des rectifications dans les périodiques, dans les ouvrages scolaires, dans les concours d'orthographe, dans les correcticiels •

Bibliographie :

AIROÉ infos (revue de l'AIROÉ)

Liselotte BIEDERMANN-PASQUES et Fabrice JEJCIC (dir.) *Les rectifications orthographiques de 1990 : analyses des pratiques réelles (Belgique, France Québec Suisse, 2002-2004)*, coll. *Les cahiers de l'Observatoire des pratiques linguistiques* n° 1, DGLFLF-Presses universitaires d'Orléans, 2006.

Nina CATACH, avec la coll. de Claude GRUAZ et Daniel DUPREZ, *L'orthographe française. Traité théorique et pratique*, Nathan, Paris, 1980 (3^e éd., 1995).

Nina CATACH (dir.), *Dictionnaire historique de l'orthographe française*, Larousse, Paris, 1995.

Chantal CONTANT et Romain MULLER, *Connaitre et maîtriser la nouvelle orthographe. Guide pratique et exercices*, De Champlain, 2005 [ISBN 2-9808720-0-8]

Bernard CERQUIGLINI, *La genèse de l'orthographe française (XII^e-XVII^e siècles)*, Honoré Champion, Paris, 2004.

André GOOSSE, *La « nouvelle » orthographe. Exposé et commentaires*, Duculot, Paris - Louvain - la-Neuve, 1991.

Claude GRUAZ, *Vers de nouvelles rectifications... Et l'avenir*, dans *L'orthographe en fête. Le X^e anniversaire des rectifications, Liaisons-AIROÉ* N° 34-35, Paris, 2002.

Claude GRUAZ, *Réflexions pour un « Manifeste » des rectifications : usage, système, norme*, dans *En hommage à Bernard Gardin, Liaisons-AIROÉ* N° 36-37, Paris, 2003-2004.

Micheline SOMMANT, *L'orthographe : des rectifications de 1990 à ses applications. Tradition et évolution des graphies*, dans *L'orthographe en fête. Le X^e anniversaire des rectifications, Liaisons-AIROÉ* No 34-35, Paris, 2002.

Vadémécum de l'orthographe recommandée. Le millepatte sur un nénufar, éd. RENOUVO, 40 pp., 2006 [ISBN 2-9808720-1-6]

Associations :

AIROÉ (Association pour l'information et la recherche sur les orthographe et les systèmes d'écriture) : 14 rue Louis Grobet, 13001 Marseille, France.

ANO (Association pour la nouvelle orthographe) : B.P. 106, 1680 Romont, Suisse.

APORO (Association pour l'application des recommandations orthographiques) : 29 rue du Serpentin, 1050 Bruxelles, Belgique.

Sites internet :

www.airoe.org (site de l'AIROÉ)

www.renouvo.org (site de Réseau pour la nouvelle orthographe française)

www.orthographe-recommandee.info

www.oqlf.gouv.qc.ca (site de l'Office québécois de la langue française)

www.ccdmd.qc.ca/correspo/Corr10-2/Connaitre.html

www.ccdmd.qc.ca/correspo/Corr10-3/Maitriser.html

www.ciip.ch/ciip/DLF (site de la Délégation à la langue française de Suisse avec, en ligne, les documents officiels remis aux enseignants suisses)

Qu'est-ce que l'orthographe ? Une réponse, qui semble conforme à l'opinion générale, est donnée par la définition du *Petit Robert* : « Manière d'écrire un mot qui est considérée comme correcte », sens confirmé par l'étymologie : *ortho* « droit, correct », *graphia* de *graphein* « écrire ».

Mais cette définition pose un problème : que signifie « correct » ? La réponse semble aller de soi, l'écriture correcte est celle que nous décrivent les manuels d'orthographe et de grammaire. En réalité, l'orthographe peut être abordée de trois façons différentes : sous l'angle normatif, sous

l'angle de l'usage, ce qui pouvait se comprendre à cette époque où la priorité était d'enseigner une orthographe commune à tous. De plus, les ouvrages scolaires, en particulier les Lagarde et Michard qui reproduisaient les textes classiques en orthographe du XX^e siècle, ont fait penser à des générations de scripteurs que les classiques écrivaient comme nous. Pourquoi l'orthographe ne pourrait-elle plus poursuivre son évolution ? La liberté de choix admise par l'Académie pour les graphies préconisées par les *Rectifications* et retenue dans plusieurs dictionnaires usuels constitue un premier pas en ce sens, j'y reviendrai.

sens strict du terme, le système ne peut désigner qu'un ensemble de régularités.

Cela apparaît dans le rapport à l'oral, dans la morphologie et dans la graphie globale du mot.

On a calculé que 80 à 85 % des unités graphiques transcrivent un son. Dans le mot *manteau*, seuls *m* et *t* dont des graphèmes simples, *an* et *eau* sont des graphèmes complexes. L'un des problèmes majeurs que rencontre le scripteur français est de savoir quelle graphie retenir pour transcrire une forme de l'oral donnée conformément à la norme, laquelle prescrit

dans *agricole*. Et que dire des fameux *bijoux*, *cailloux*, etc., exceptions bien inutiles. Et aussi de *la foi* sans *e*, *le foie* avec *e* et *une fois* avec *s* ! Que penser encore des règles d'accord du participe passé que personne ne maîtrise vraiment ? En anglais le participe passé est toujours invariable, et cela ne nuit nullement à la compréhension.

Certaines graphies paraissent arbitraires et relever de la seule norme, par exemple *thon*. Mais ces mots contiennent des lettres qui les distinguent d'autres mots : le *h* de *thon* distingue *thon* de *ton*. Cependant on ne saurait ici parler de véritables régularités

Pour une orthographe

Claude Gruaz,

Directeur de recherche honoraire au CNRS

l'angle systémique et sous l'angle de l'usage.

La norme est un ensemble de conventions que tout scripteur doit respecter. Les puristes la justifient en particulier au nom de la défense de la tradition et de la logique.

Prétendre que la norme orthographique actuelle est l'expression de la tradition littéraire française, c'est ignorer que l'orthographe des grands auteurs n'était pas la nôtre. Montesquieu, par exemple, écrivait *scavoir*, *système*, *aparamant*, *differance* et, comme Montaigne, *terrein*, *hureus* et *hureusement*, etc. Depuis Jules Ferry, l'orthographe du français a cessé d'évo-

L'orthographe française, nous dit-on, est certes compliquée, mais elle est logique. En somme elle est l'expression de l'esprit cartésien qui, comme chacun sait, caractérise le Français... Si elle était logique, on serait en droit de parler de système orthographique, le mot système désignant un ensemble de règles non-contradictoires qui rendent compte de la totalité du fonctionnement orthographique. Est-ce le cas ?

Certes, l'orthographe française est logique pour une part non-négligeable. Mais d'une manière générale, il n'est guère possible de soutenir l'existence d'un système orthographique du français au

d'écrire *un hôpital*, *un scandale* et *un intervalle*, *imbécile* et *imbécillité*, etc.

Des régularités morphologiques permettent de résoudre un certain nombre de problèmes. C'est le cas de la présence de lettres finales muettes, mais prononcées dans un mot de la même famille, tels le *t* de *art* à cause de *artiste* ou le *d* de *regard* à cause de *regarder*, mais on écrit *abri* malgré *abriter* et *cauchemar* malgré *cauchemarder*. Les règles grammaticales normatives qui sont censées régir les accords, n'ont pas toujours, tant s'en faut, une portée générale : si *e* est la marque du féminin dans *littérale*, il ne l'est pas

dans la mesure où ces lettres distinctives ne sont pas toujours les mêmes. Seul le principe est appliqué de façon assez récurrente. Il en est de même pour d'autres graphies qui ne relèvent pas du fonctionnement contemporain, qu'elles soient étymologiques (ex. *h* de *homme*) ou historiques (*h* de *huit*).

L'usage recouvre l'ensemble des formes orthographiques produites. Il convient de distinguer l'usage individuel, lequel est, on le conçoit, très varié, et l'usage collectif qui est retenu dans les versions successives des dictionnaires. L'existence d'un espace de liberté, de variation, permettrait à l'orthographe de s'a-

dapter à l'évolution de l'usage, évolution aujourd'hui accentuée par les nouvelles techniques de communication.

Telle est donc, très brièvement décrite, l'orthographe française actuelle. Prenant appui sur les régularités, ne pourrait-on rationaliser l'orthographe ?

De nombreuses propositions de réforme ont été avancées, tels l'arrêté de tolérances de G. Leygues de 1900 et 1901, la réforme Beslais de 1960-1965, l'arrêté Haby de 1976. Les *Rectifications de l'orthographe* ont été publiées au *Journal officiel* du 6 décembre 1990. Elles ont été suivies

graphes et aux créateurs de néologismes leur donnent dès à présent un prolongement.

Faisons un rêve : une grande liberté existe dans les domaines lexical et syntaxique puisqu'un scripteur a le choix d'employer tel ou tel mot et telle ou telle structure de phrase ; de la même façon, ne pourrait-il avoir le droit de choisir telle ou telle forme graphique, par exemple *philosophie* ou *filosofie* ? Il deviendrait alors véritablement maître de son écrit. Mais, dira-t-on, ne risque-t-on pas d'échapper au purisme pour verser dans le laxisme ? La réponse est négative, car le choix de la graphie se devrait

aujourd'hui suivre une norme bien souvent arbitraire, il ne peut pas même avoir recours à un raisonnement logique pour écrire « correctement ». Lorsque l'on sait qu'en France l'illettrisme touche trois millions de personnes, on est en droit de penser que bon nombre d'exceptions orthographiques devraient être progressivement éliminées. L'orthographe française serait alors en meilleure position pour se défendre face à l'hégémonie de l'anglo-américain et s'engager à nouveau dans la voie de l'évolution, c'est-à-dire être une composante à part entière d'une langue véritablement vivante •

he française vivante

d'effet dans la mesure où non seulement plusieurs dictionnaires les ont reconnues, tels le *Hachette* dans leur intégralité, le *Petit Larousse*, le *Petit Robert*, mais également les logiciels *Antidote*, *ProLexis* et *Cordial 10*. La dernière édition du *Dictionnaire de l'Académie française* les retient avec les anciennes graphies et Maurice Druon, alors Secrétaire perpétuel, précisait dans le texte de présentation que « les deux graphies des mots modifiés resteraient admises jusqu'à ce que la nouvelle soit entrée dans l'usage ». La portée de ces rectifications est certes limitée, mais elles constituent une avancée remarquable, et des *Recommandations aux lexico-*

d'être conforme aux régularités orthographiques, ce qui est le cas de la graphie *filosofie* qui retient l'emploi du graphème *f* d'usage plus courant que le graphème *ph*. Cette espace de liberté n'interdirait pas à un scripteur, soucieux de conserver un cachet étymologique, d'écrire *philosophie*. Mais, dans cette optique, on se garderait d'écrire *filosofie* ou *philosofie*... ce qui, d'ailleurs, notons-le, n'aurait nullement tracassé Voltaire !

L'on dit souvent que l'écrit est le vêtement de la langue. En ce qui concerne l'orthographe actuelle, on pourrait affirmer qu'elle en est plutôt l'uniforme : tout scripteur doit

Les correcteurs orthographiques et les propositions de réforme, quinze ans après

Christine Jacquet-Pfau

Maitre de conférences au Collège de France

Introduction : bref historique et problématique

Les propositions de rectifications de l'orthographe française de 1990 visent à simplifier le système en le rendant cohérent et à prendre en compte l'évolution de l'usage. Ces « rectifications » connaissent une mise en pratique très lente. Nous en avons suivi l'évolution à travers l'une des principales applications : les correcteurs orthographiques.

Une des particularités de cette réforme (versus par. ex. celle de l'allemand) est qu'« aucune des deux graphies ne peut être tenue pour fautive ». Rien ne précise par ailleurs si ce principe de tolérance qui concerne environ 20 700 formes doit s'appliquer de manière monolithique et/ou systématique (choix exclusif de l'une des deux orthographe et/ou application à toutes les graphies concernées sans exception), ce qui, pour les correcteurs, impose de nouvelles contraintes parfois inattendues. Les correcteurs orthographiques et grammaticaux¹, intégrés aux logiciels ou autonomes, dont nous avons observé l'évolution depuis l'« après-réforme »², sont une illustration concrète des contraintes parfois inattendues de cette période de transition. De plus, ils constituent un outil idéal d'évaluation de l'impact des propositions.

Les correcteurs : nouvelles versions, nouvelles étapes

La prise en compte, même partielle, des nouvelles graphies a été, dans son ensemble, tardive. La raison de cette lenteur est liée à des impératifs commerciaux et à la gestion linguistique de l'« évènement » (implication des concepteurs par rapport à la langue, pratique et

demande des utilisateurs, évolution de l'usage³...). Ajoutons un troisième facteur, non négligeable : les contraintes techniques de la coexistence de deux graphies, qui rendent le système plus complexe.

Cette première phase d'attente a, dans la plupart des cas, été suivie d'une phase de transition. Alors que *Antidote*, *Cordial* et le *Correcteur 101* ont commencé par introduire les graphies rectifiées recensées dans les dictionnaires de référence, *ProLexis* a attendu septembre 2003 pour diffuser, après un temps d'observation, une version du lexique intégrant les rectifications, avec le souci de « suggérer, mais ne pas imposer ».

Aujourd'hui les dernières versions des correcteurs ont intégré, parfois en concertation avec des organismes ou des associations qui promeuvent la réforme, l'essentiel des propositions, selon des modalités différentes. Bien plus, *Antidote* signale systématiquement l'existence d'une graphie rectifiée quand celle-ci existe.

Une quatrième étape reste à franchir : l'application de la réforme dans l'élaboration du support même du correcteur, qu'il s'agisse de l'interface du logiciel ou de l'aide (en ligne et manuelle), ce qu'a déjà entrepris partiellement, par ex., *Antidote*. Les correcticiels ont déjà une longue histoire et l'on sait qu'il est toujours plus long de modifier l'existant que de créer du nouveau.

Modalités

Les modalités d'intégration des choix orthographiques obéissent à un système

dont il ne faut pas oublier la complexité... Les deux temps de la correction, vérification et proposition de correction, sont fortement contraints par le paramétrage des options de correction. Le choix du système sélectionné pour une session détermine en effet les règles d'analyse mises en œuvre ainsi que la sélection des informations figurant dans le dictionnaire de référence. Si l'orthographe sélectionnée pour la session de correction est l'ancienne orthographe, toutes les graphies de la nouvelle orthographe seront considérées comme fautives, et inversement. Aussi certains correcteurs (*Antidote*, *Word*) proposent-ils une troisième option : retenir indistinctement les deux, mais toujours dans leur totalité. Ce dernier choix permet au rédacteur de choisir non pas toutes les formes nouvelles, mais seulement celles qu'il souhaite valider. Il est intéressant de noter que c'est là l'option par défaut du correcteur de *Word* (inclus dans le SP 2 d'Office 2003), tandis que *ProLexis* sélectionne l'orthographe « usuelle » de préférence à l'« orthographe usuelle avec féminisation⁴ » (des noms de métier, fonction, grade ou titre⁵) ou à l'« orthographe réformée », assimilant réforme de l'orthographe et féminisation. De leur côté, le *Correcteur 101* et *Cordial* n'ont intégré dans leurs dictionnaires qu'un choix de rectifications, sans distinguer, au moment de la correction, les deux systèmes. Aussi semblent-ils moins aboutis, mais ils restent plus proches de la réalité linguistique en ce sens qu'ils laissent se côtoyer librement les deux orthographe. ●

¹ Versions actuelles : *Antidote Prisme* (version 5 d'*Antidote*, *Druide*, Montréal, Québec), *Cordial* (Synapse Développement, Toulouse), *Correcteur 101* professionnel version 5 (Documens, anciennement Machina Sapiens, Montréal, Québec), *ProLexis* 4 (Diagonal, Sophia-Antipolis) et le correcteur de Word (Office 2003 de Microsoft Office)

² « Les correcteurs orthographiques et grammaticaux et la réforme de l'orthographe du français », in Dossier « Orthographe : la faute à qui ? », *Le français dans le monde*, n° 313, janvier 2001, <http://www.fdlm.org/file/article/313/correcteur.php>.

³ Les dictionnaires de langue, notamment le *Petit Robert*, constituent, pour les correcteurs, les références de l'usage.

⁴ Cf. Circulaire du Premier ministre du 6 mars 1998 publiée au *J.O.* du 8 mars 1998.

⁵ Les termes féminisés, quand ils sont retenus dans d'autres correcteurs, sont alors intégrés dans le lexique général.

DIFFUSION ET APPLI- CATION des rectifi- cations orthogra- phiques en Belgique

Michèle Lenoble-Pinson,

Facultés universitaires Saint-Louis
(Bruxelles)

Conseil supérieur de la langue française
(Belgique)

Depuis 1991, les rectifications orthographiques se répandent lentement, mais sûrement en Belgique francophone. Elles sont appliquées soit consciemment par des scripteurs qui les connaissent, soit inconsciemment par des usagers qui ne les ont pas apprises, mais qui les appliquent parce que la plupart des recommandations correspondent à l'évolution de l'usage écrit de notre langue. Un exemple : en septembre, dans le premier exercice écrit proposé à la faculté des Sciences économiques, sociales et politiques, deux étudiants sur cinq mettent spontanément un point sur le *i* de (*il*) *connaît, paraît et maîtrise*.

En 1998, deux ministres de la Communauté française de Belgique ont pris position en faveur des rectifications : « *lors des contrôles, les deux orthographes seront admises* ». Les rectifications sont

enseignées et appliquées surtout dans les institutions du réseau catholique, aux trois niveaux, fondamental, secondaire et supérieur, universitaire en particulier : dans la faculté de Philosophie et Lettres à l'université catholique de Louvain à Louvain-la-Neuve, aux facultés universitaires Notre-Dame de la Paix à Namur et aux facultés universitaires Saint-Louis à Bruxelles.

En matière de langue française, trois ouvrages de référence, connus et reconnus, mettent les rectifications en évidence. Ils touchent les usagers de tous les âges. Il s'agit de trois œuvres de Maurice Grevisse. Deux sont revues par André Goosse. J'ai mis à jour la troisième. *Le bon usage*, « la meilleure grammaire française » selon André Gide, répond à toutes les questions que se posent les usagers. La *Nouvelle grammaire française* va à l'essentiel et constitue un excellent manuel scolaire. Deux compléments l'accompagnent : un livre d'exercices et un livre de corrigés des exercices dans lesquels les renvois numérotés facilitent le passage d'un volume à l'autre. Quant au *Français correct*, il contient deux-cents pages de grammaire auxquelles s'ajoutent deux-cents pages de vocabulaire. Ce « guide pratique » s'adresse aux usagers qui veulent trouver rapidement la solution des difficultés grammaticales et lexicales qu'ils rencontrent. Dans l'index, qui donne accès aux solutions, l'entrée en orthographe rectifiée précède l'entrée en orthographe traditionnelle.

Confortés par la déclaration de l'Académie française dans sa séance du 17 janvier 1991, par les deux documents ministériels belges et par les ouvrages cités, les auteurs de manuels scolaires ne craignent pas d'adopter les rectifications. Ils signalent leur option par une petite phrase liminaire : « *Ce livre applique les recommandations orthographiques de l'Académie française* ».

Plus de douze périodiques publiés en Belgique sont écrits en orthographe rectifiée. Les premières revues qui l'adoptèrent dès 1991 furent *La Revue générale*, fondée en 1865, et *Diagnostic*, mensuel destiné aux fonctionnaires de l'administration. Une enquête a montré qu'un tiers

des intellectuels qui lisaient *La Revue générale* ne remarquaient pas les variantes graphiques.

Le beau magazine mensuel *Le Lion* est envoyé aux consommateurs réguliers d'une société de grande distribution alimentaire. Le magazine adopte la totalité des rectifications, ce qui entraîne parfois l'inquiétude d'un lecteur. Ainsi, le mot *ognon*, fréquent dans les recettes de cuisine, suscite des réactions épistolaires. Une réponse aimable et commentée est adressée à ces lecteurs.

C'est un candidat des *Championnats d'orthographe* qui a demandé en 1991 que les rectifications soient admises dans les épreuves. Le comité, dont je suis présidente, a immédiatement élargi le règlement.

Quant aux correcteurs orthographiques employés en Belgique, ils adoptent eux aussi les rectifications. Ils s'appellent : *Antidote Prisme*, *Pro Lexis* et le correcteur orthographique de *Word (Microsoft)*, à partir de 2005.

Deux documents officiels intitulés *Recommandations relatives à l'application de la nouvelle orthographe* ont été publiés par le ministère de la Communauté française, l'un daté du 30 mars 1998, signé par William ANCIEN, ministre, destiné aux directeurs des Hautes écoles et des établissements d'enseignement supérieur ; l'autre daté du 20 août 1998, signé par Laurette ONKELINX, ministre-présidente, destiné aux directeurs de l'enseignement libre, des niveaux fondamental, secondaire et spécial : « En conséquence, lors des contrôles, les deux orthographes seront admises » ●

Les rectifications de l'orthographe au Québec

Chantal Contant,

Linguiste [chantal.contant@uqam.ca]

Université du Québec, Montréal

Révisseuse scientifique du *Bescherelle L'Art de conjuguer*

Au Québec, le Groupe québécois pour la modernisation de la norme du français (GQMNF) a le mandat de diffuser les changements dans la norme approuvés par les instances francophones – c'est le cas des rectifications orthographiques – et il distribue le *Vadémécum de l'orthographe recommandée : Millepatte sur un nénufar*, produit par le Réseau pour la nouvelle orthographe du français¹. Cette brochure, qui contient la liste des mots touchés par les rectifications et un résumé des règles, est également en librairie en Europe (4 [2]), de même qu'un guide complet avec exercices : *Connaitre et maîtriser la nouvelle orthographe* (coédition Europe-Québec www.dechamplain.ca/livres).

Diffusion des rectifications

Ces ressources en librairie et les actions de sensibilisation du GQMNF ont permis à la population québécoise de se mettre à jour rapidement dans le dossier de l'orthographe. Des formations sont données régulièrement en entreprise et dans les écoles ; la diffusion de l'information est également assurée dans les universités en formation des maîtres.

Le Québec accusait un retard

depuis l'approbation à l'unanimité par l'Académie française de ces *Rectifications* du Conseil supérieur de la langue française (Paris) déposées au *Journal officiel*. L'intégration des nouvelles graphies dans le *Dictionnaire de l'Académie*, dans le *Dictionnaire Hachette*, dans le *Nouveau Littré 2006*, dans les logiciels de correction (*Antidote*, *ProLexis*, *Cordial* et *Microsoft Word/Excel/Outlook/PowerPoint*²) entraîne un renouveau dans l'édition, l'enseignement et les usages. Par exemple, l'édition 2006 du *Bescherelle L'Art de Conjuguer* au Canada intègre dorénavant les graphies rectifiées directement dans les tableaux de conjugaison.

Application de l'orthographe moderne

Déjà, des journaux et revues sont publiés en orthographe moderne (l'hebdomadaire de l'université de Montréal et sa revue *Les Diplômés* ; la revue *Lurelu*, consacrée à la littérature jeunesse ; le mensuel *La Voix du Village*, à Montréal ; etc.), des ouvrages de référence le sont aussi (*Le Ramat de la typographie* ; *L'Express grammatical* [ERPI] ; *La grammaire nouvelle : la comprendre et l'enseigner* [Chenelière Éducation] ; etc.), des maisons d'édition optent systématiquement pour l'ortho-

graphe rectifiée (Perce-Neige, maintenant distribué en Europe ; Soleil de minuit).

Positions favorables

– L'*Office québécois de la langue française* reconnaît, tout comme l'Académie française, que les graphies nouvelles sont admises : « Dans Le grand dictionnaire terminologique, l'*Office applique déjà les graphies nouvelles dans le cas des néologismes et des emprunts. Dans ses autres travaux et publications, il donnera désormais priorité aux nouvelles graphies dans la mesure où elles sont attestées dans les dictionnaires usuels.* » Son site présente de nombreuses informations, notamment celle-ci : « Que les enseignants choisissent d'enseigner l'orthographe nouvelle ou traditionnelle, ils doivent accepter les deux graphies, et ce, pour une période indéterminée, puisque aucune des deux formes ne peut être considérée comme fautive présentement. »³

– Le Conseil supérieur de la langue française du Québec a remis au ministre de l'Éducation des recommandations en faveur de l'orthographe moderne, demandant sa diffusion plus large et son enseignement (*Mémoire sur l'orthographe*, 2005).

– L'Association québécoise des professeurs de français a également fait des recommandations au ministre de l'Éducation. Notons que, lors de la correction de l'épreuve uniforme de français, le ministère de l'Éducation accepte les nouvelles graphies dans la mesure où elles sont présentes dans les dictionnaires d'usage (*Petit Robert* en mentionne 52 %, *Dictionnaire Hachette* 100 %).

– Le Bureau de normalisation du Québec applique l'orthographe moderne dans la plupart de ses documents officiels (normes) depuis 2005.

– Le Service d'évaluation linguistique de la Télé-université a modifié ses tests afin de reconnaître les graphies nouvelles (tests pour entreprises et établissements scolaires).

– Le Centre collégial de matériel didactique a mis sur pied le « Musée de la nouvelle orthographe » dans sa section Orthographe⁴. Son bulletin *Correspondance* permet d'écrire en orthographe rectifiée⁵.

Force est de constater que nous ne sommes plus à l'heure des débats, mais bien de la mise en application... ●

¹ www.renouvo.org

² www.orthographe-recommandee.info

³ www.oqlf.gouv.qc.ca

⁴ www.ccdmd.qc.ca/fr/franc/Exercices_Enligne.html

⁵ www.ccdmd.qc.ca/correspo/Corr10-2/Connaitre.html et www.ccdmd.qc.ca/correspo/Corr10-3/Maitriser.html

DES MODIFICATIONS BIEN ACCUEILLIES en Suisse

Romain Muller

Membre du groupe de modernisation de la langue

Président de l'ANO (Association [suisse] pour la nouvelle orthographe)

En 1990, lors de l'élaboration des rectifications de l'orthographe, des représentants belges et québécois participaient aux travaux, aux côtés des spécialistes français. En revanche, aucun représentant suisse n'était présent – et pour cause : le pays ne disposait d'aucune structure équivalant au Conseil supérieur de la langue française...

Si – peut-être en partie pour cette raison, mais surtout à cause du lever de bouclier médiatique provoqué par ce qui était présenté comme une véritable « réforme » – les propositions de modifications ont d'abord été plus ou moins ignorées, la Suisse a été la première à donner des consignes claires à ses enseignants. À l'automne 1996, en effet, la Conférence intercantonale de l'instruction publique (instance qui coordonne les activités des différents ministères régionaux chargés de l'Éducation) a adressé à tous les enseignants francophones une circulaire précisant que :

« comme les autres aspects de la langue, l'orthographe évolue lentement et subit périodiquement certains accommodements. Le fait de proposer de telles rectifications s'inscrit dans l'ordre des choses.

[...] Aucun élève ne doit être sanctionné pour avoir utilisé l'une ou l'autre variante. »

Cette circulaire, accompagnée d'une brochure d'information présentant la nouvelle orthographe (brochure élaborée par la Délégation à la langue française, organisme rattaché à la Conférence intercantonale de l'instruction publique, et dont la création est due aux rectifications !), a été bien accueillie – et pas seulement dans le milieu enseignant. Ainsi, quelques mois plus tard, à l'occasion de la Semaine de la langue française, un quotidien populaire publiait une édition entièrement rédigée en nouvelle orthographe. Au haut de chaque page, le nombre de mots touchés par les rectifications était mentionné : on s'apercevait que les modifications proposées ne « défigurent » aucunement un texte courant.

Depuis, la situation a évolué, favorablement. Une association privée, l'ANO ou Association pour la nouvelle orthographe, s'est créée. Membre du RENOUVO¹, cette association distribue en Suisse le *Vadémécum de la nouvelle orthographe*, considéré comme la référence sur la

question.

Diverses heureuses initiatives ont été prises : en 2001, le festival « Sciences et cité » a sensibilisé le public à la question de l'évolution de l'orthographe ; ses organisateurs viennent d'ailleurs d'organiser une nouvelle exposition sur la question, intitulée « Le Jardin de l'orthographe » ; un fabricant de téléphones portables a même réalisé une campagne de communication en nouvelle orthographe : son slogan était « Ensorcèle-moi ! ».

Bref, la nouvelle orthographe est bien acceptée en Suisse – le pays, multilingue, n'a d'ailleurs pas opposé plus de résistance à la réforme allemande –, comme en témoigne, par exemple, l'intérêt porté à la récente publication *Connaitre et maîtriser la nouvelle orthographe*.

Pourtant, un « décollage » de la France, vue comme une locomotive, est toujours attendu, en particulier dans le domaine de l'édition ●

¹ Le RENOUVO ou Réseau pour la nouvelle orthographe du français comprend actuellement des associations belge, française, québécoise et suisse.

Parutions

Voix : oralité de l'écriture. Le français aujourd'hui, n° 150, sept. 2005, 136 p.

« Quand on prend la voix comme objet de réflexion, c'est tout qui vient : l'individu et la société, le corps et "l'âme" ou le "souffle", l'oral et l'écrit, l'impersonnel et le plus personnel, les cultures populaires et savantes, le bruit et le silence, etc. On aura compris que ce numéro accumule les défauts de son ambition. Reste, plus que l'ambition, le point de vue critique qu'il veut tenir le mieux possible dans le champ de la didactique – sans séparer ce dernier de tous les autres champs (linguistique, littérature et autres sciences humaines

et sociales). La voix est centrale et non périphérique, elle est vitale et non subsidiaire à toute réflexion didactique qui n'abandonne pas le langage comme activité de subjectivation à tout ce qui semble légitimer un sujet hors langage (psychologique, philosophique, juridique, politique et autres). La voix oblige à considérer le sujet dans le cadre d'une anthropologie historique du langage. » (extrait de l'introduction de Serge Martin et Philippe Païni). Articles de : A. Bernard et, J. Roger, H. Meschonnic, G. Dessons, Ph. Païni, P. Joole et Chr. Plu, L. Mourey, S. Martin, D. Laborde, S. Ritman, M. et E. Barjolle.

Langues et cultures d'Aquitaine / Las lengas e culturas d'Aquitania / Akitaniako hizkuntzak eta kulturak, CESD d'Aquitaine, Bordeaux, 2006, 71 p. + 1 cédérom.

Le 14 décembre dernier, le Conseil économique et social régional d'Aquitaine (CESR) a validé à l'unanimité les conclusions d'un travail sur les langues et cultures d'Aquitaine, faisant suite à une demande du président du Conseil régional. Ce travail s'inscrit dans une démarche plus large de prise en compte des atouts liés aux patrimoines culturels et identitaires en faveur du développe-

ment économique et social régional. Il exprime un souci de reconnaissance de la diversité culturelle et des valeurs universelles reconnues au plan international. Le livret comporte, en trois langues : français, occitan et basque, l'avis adopté par le CESR, le détail des préconisations formulées, et un résumé de l'approche et du cadre de travail ; il est accompagné d'un cédérom interactif comprenant l'intégralité du rapport et des interventions, avec des liens vers les principaux sites ressources.

Charles de TOURTOULON et Octavien BRINGUIER, *Étude sur la limite géographique de la langue d'oc et de la langue d'oïl* (avec une carte), Imprimerie Nationale, 1876 [réédition : Institut d'Etudes occitans dau Lemosin - Lo chamin de Sent Jaume, 2004], 62 p. + 1 carte.

En 1873, sur une proposition de la Société pour l'étude des langues romanes, de Montpellier, une mission est confiée par le ministère de l'Instruction publique à deux philologues, Ch. de Tourtoulon et O. Bringuiet, pour déterminer où passe exactement la limite entre langue d'oc et langue d'oïl. En deux séjours, ils vont fixer 400 km de limite, de la pointe de Grave à la Forêt de Nouzier, laissant là le trait en suspens pour une suite qui malheureusement ne viendra pas. Travail de terrain, dirait-on aujourd'hui. Car, pas plus qu'ils ne croyaient à la théorie alors en vogue de la « fusion » des deux langues en leur confrontation géographique – mais bien, ce qu'ils vérifièrent, qu'on est toujours dans l'une ou l'autre langue, fût-elle influencée par cette proximité – ils ne croyaient pas qu'on pût enquêter par correspondance sur des écrits. Le résultat est passionnant. Le rapport ne se borne pas à une

austère énumération de lieux, mais fourmille d'exemples, de considérations, de pistes d'explication de tous ordres... Un vrai travail, fût-il succinct, d'ethnolinguiste et de sociolinguiste.

Les entreprises ont-elles une politique linguistique ?, actes du séminaire du 23 juin 2004, délégation générale à la langue française et aux langues de France, Paris, 2006, 46 p.

Articles de : Isabelle Gratiant, Éric Foly et Guilhène Maratier-Decléty, Hélène Chrétien, Gilles Boileau, avant-propos de Xavier North, introduction de Bernard Cerquiglini. Ce séminaire a constitué une étape importante de la réflexion conduite par les pouvoirs publics, les chefs d'entreprise, les organisations syndicales et les chercheurs sur la politique linguistique des entreprises.

À retourner à

Délégation générale à la langue
française et aux langues de France
Observatoire des pratiques
linguistiques
6, rue des Pyramides
75001 Paris
ou par courriel :
olivier.baude@culture.gouv.fr

Si vous désirez recevoir **Langues et cité**,

le bulletin de l'observatoire des pratiques linguistiques,
merci de bien vouloir nous adresser les informations suivantes sur papier libre

Nom ou raison sociale :

Activité :

Adresse postale :

Adresse électronique :

Date :

**Ce bulletin applique
les rectifications
de l'orthographe, proposées
par le Conseil supérieur
de la langue française (1990),
et approuvées par l'Académie
française et les instances
francophones
compétentes.**

Langues et cité

Directeur de publication : Xavier North
**Président du comité scientifique
de l'observatoire** : Pierre Encrevé
Rédacteur en chef : Olivier Baude
Secrétaire de rédaction : Jean Sibille
Coordination : Dominique Bard-Cavelier
Composition : Éva Stella-Moragues
Conception graphique : Doc Levin/
Juliette Poirot
Impression : ETOILE imprim

**Délégation générale à la langue française et
aux langues de France
Observatoire des pratiques linguistiques**
Ministère de la Culture et de la Communication
6, rue des Pyramides, 75001 Paris
téléphone : 01 40 15 36 91
télécopie : 01 40 15 36 76
courriel : olivier.baude@culture.gouv.fr
www.dglf.culture.gouv.fr
ISSN : 1772-757X